

GUIDE D'UTILISATION DE L'

# Espace médecins



UNE PLATEFORME UNIQUE ET SÉCURISÉE  
DÉDIÉE AU CORPS MÉDICAL

# Sommaire

<b>QU'EST-CE QUE L'ESPACE MÉDECINS ?</b>	<b>1</b>
<b>LES AVANTAGES DE L'ESPACE MÉDECINS</b>	<b>2</b>
- Accès aux examens, résultats et dossiers de vos patients	2
- Envoi simplifié et sécurisé de vos documents	4
- Documents et informations pratiques	4
<b>SÉCURITÉ TECHNIQUE DES DONNÉES</b>	<b>5</b>
- Authentification à deux étapes	5
- Déconnexion	7
<b>SÉCURITÉ LÉGALE DES DONNÉES</b>	<b>8</b>
- Adresse email sécurisée	8
- Deux types de comptes	9
- Signature électronique	9
<b>RESPONSABILITÉ DES MÉDECINS</b>	<b>10</b>
- Création de comptes	10
- Accès aux données des patients par les assistantes et secrétaires médicales	10
- En cas de litige au sein du cabinet	11
- Dossier patient informatisé	11
<b>TRANSMISSION DES DONNÉES PATIENTS</b>	<b>12</b>
<b>QUESTIONS FRÉQUENTES</b>	<b>14</b>
<b>CONTACT</b>	<b>17</b>

*Dans l'ensemble des textes de ce document, l'emploi du masculin ou du féminin pour désigner des personnes n'a d'autre fin que celle d'alléger la lecture.*

## Qu'est-ce que l'Espace médecins ?

L'Espace médecins est dédié à tous les médecins indépendants (accrédités ou non) et aux assistantes et secrétaires des cabinets médicaux qui collaborent avec la Clinique de La Source.

Cette plateforme **centralise et facilite les échanges** entre les professionnels de la santé et la Clinique de La Source de manière **sécurisée**.

### L'Espace médecins vous offre notamment :



Un accès unique à l'ensemble des applications métiers de la Clinique afin de consulter les **images et rapports radiologiques**, les résultats d'**analyses de laboratoires** ou encore les **dossiers de vos patients séjournant** ou ayant séjourné à la Clinique de La Source.



Une solution d'**envoi de documents sécurisé et simple** pour nous transmettre vos demandes d'admission d'un patient, des bons d'examens de radiologie, des demandes d'analyses de laboratoires et partager avec la Clinique de La Source des documents de vos dossiers patients.

En tant que médecin, vous pouvez accéder à l'Espace médecins avec un **compte personnel** et demander un **compte de groupe** pour les assistantes et secrétaires médicales de votre cabinet médical. Ce dernier est sous votre responsabilité ainsi que celle de tous les médecins qui exercent dans votre cabinet.

### LIEN URL

Découvrez l'Espace médecins dès maintenant en vous rendant sur : <https://medecin.lasource.ch>

# Les avantages de l'Espace médecins

---

## Accès aux examens, résultats et dossiers de vos patients

---

L'Espace médecins vous offre un **accès unique** aux trois applications métiers de la Clinique **en tout temps et où que vous soyez!**

### **Application Laboratoires**

L'application métier des Laboratoires La Source vous permet de :

- **accéder aux résultats** de laboratoires de vos patients
- obtenir les résultats **sous forme individuelle ou de cumulatif**
- **consulter l'évolution** des paramètres sous forme de graphique
- **éditer** le rapport ou le cumulatif au format PDF

Si vous souhaitez intégrer notre application «Laboratoires» à votre système informatique de cabinet pour un transfert des résultats dans vos dossiers patients, nous vous invitons à contacter directement les Laboratoires La Source par email à [laboratoires@lasource.ch](mailto:laboratoires@lasource.ch).

### **Application Radiologie**

L'application métier de l'Institut de radiologie La Source vous permet de :

- **accéder aux images** des examens radiologiques que vous avez demandés immédiatement après leur réalisation
- **consulter les rapports** radiologiques dès la validation du médecin radiologue
- **utiliser les outils de mesure et de zoom** pour illustrer un diagnostic auprès de vos patients
- **sauvegarder des images** dans votre logiciel de dossiers patients



### Application Dossier patient

Réservé uniquement aux médecins accrédités à la Clinique de La Source et responsables de traitements hospitaliers et ambulatoires à la Clinique.

L'application métier Dossier patient de la Clinique de La Source permet d'accéder aux dossiers de vos patients ayant reçu ou en cours de traitements hospitaliers et ambulatoires à la Clinique. Vous pourrez ainsi :

- consulter les **informations de vos patients** obtenues avant ou pendant le séjour
- consulter les **transmissions** infirmières et les observations médicales **du séjour** de vos patients
- consulter les **prescriptions en cours** et les **résultats de laboratoires** du séjour de vos patients
- **ajouter des prescriptions et des observations médicales**

Une formation à l'utilisation du Dossier patient est nécessaire avant que l'accès soit activé. Un de nos référents vous contactera pour fixer une date à votre convenance.

### CONFIDENTIALITÉ

Ces trois applications métiers contiennent des données confidentielles de patients et ne sont donc accessibles qu'après une authentification à deux étapes.

**ATTENTION:** Elles sont réservées uniquement aux médecins traitants et, par délégation du ou des médecin-s qui partagent le cabinet médical, aux assistantes et secrétaires médicales.

---

## Envoi simplifié et sécurisé de vos documents

---

L'Espace médecins vous permet de nous transmettre en toute sécurité [vos formulaires](#) de demande d'admission d'un patient, [vos bons](#) pour des examens de radiologie, [vos demandes d'analyses](#) de laboratoires et tout autre document nécessaire à la bonne prise en charge de vos patients.

Après authentification forte, il vous suffit de glisser vos documents dans la boîte de dépôt, de sélectionner le service destinataire de la Clinique et de cliquer sur envoyer.

Nous vous recommandons de cocher la case « accusé de réception » afin de vous assurer de la bonne réception de votre demande.

Si vous ne recevez pas l'email de confirmation, vous êtes prié de contacter le service concerné.

Toute prescription médicale doit comporter la signature électronique ou scannée du médecin prescripteur, et aucune exception ne pourra être acceptée.

---

## Documents et informations pratiques

---

L'Espace médecins met à votre disposition les :

- [formulaires](#) de la Clinique à télécharger (demande d'admission d'un patient, bon radiologie, demandes d'analyses médicales...) avec des notifications pour vous indiquer les mises à jour et les nouveautés
- [informations urgentes](#) (rupture de médicaments, accès à la clinique perturbé, fermeture temporaire de salles d'opération...)
- [documents officiels, brochures et informations à l'attention de vos patients](#) qui peuvent être imprimé-e- s ou transmis-es par voie électronique
- [actualités](#) de la Clinique dont les conférences et colloques médicaux, ou les flash info médecins
- [contacts](#) des services de la Clinique, accessibles après authentification



## Sécurité technique des données

### Authentification à deux étapes

L'Espace médecins est doté d'un système d'authentification dite « forte » qui met en place une [authentification à deux étapes](#). Ce système consiste à vous demander deux facteurs pour prouver votre identité et légitimer votre droit d'accès à votre compte.

L'objectif de ce dispositif est de [prévenir le piratage](#) de votre compte et de vous aider à [assurer ainsi la protection des données de vos patients](#).



Découvrez les deux étapes d'authentification à la page suivante !

## Etape 1

Enregistrement avec votre nom d'utilisateur et mot de passe sur la page d'authentification de l'Espace médecins.

Lors de votre 1<sup>re</sup> connexion, il vous sera demandé de changer le mot de passe qui vous aura été préalablement envoyé. Cette demande sera réitérée tous les 6 mois.

## Etape 2

Il existe deux modes d'authentification pour la 2<sup>e</sup> étape.

### POUR ACCÉDER AU COMPTE PERSONNEL MÉDECIN

Le médecin s'authentifie via son téléphone mobile.

#### APPLICATION MOBILE « IMPRIVATA ID »

La mise en service de cette application est à effectuer une seule fois.

- Télécharger l'application « Imprivata ID » sur le smartphone puis activer l'accès rapide « Fast Access ».
- Reporter le numéro de série (qui s'affiche sur l'Application « Imprivata ID ») sur la page d'authentification de l'Espace médecins.



A chaque connexion, **une notification push est envoyée dans l'application Imprivata ID** du téléphone mobile. Il suffit d'appuyer sur « Approve » pour confirmer son identité et accéder à son compte personnel.

**ATTENTION:** en cas de suppression de l'application mobile Imprivata ID (ex. : nouveau téléphone mobile, etc.), merci de contacter notre Service de support informatique (voir section « Contact » page 17) pour réinitialiser le compte.

## POUR ACCÉDER AU COMPTE DE GROUPE DU CABINET MÉDICAL

Les assistantes et secrétaires médicale du cabinet s'authentifient via l'appareil d'authentification qui aura été préalablement envoyé au médecin demandeur du compte de groupe.



L'appareil d'authentification, qui aura été préalablement envoyé au cabinet médical, génère un code différent à chaque connexion. Ce code est à saisir sur la page d'authentification de l'Espace médecins.

**ATTENTION:** Toute utilisation frauduleuse de l'appareil d'authentification est de la responsabilité du médecin.

L'appareil ne doit en aucun cas quitter le cabinet médical. En cas de panne de l'appareil d'authentification, merci de contacter notre Service de support informatique (voir section « Contact » page 17) pour recevoir un nouvel appareil.

---

## Déconnexion

---

Pour vous déconnecter manuellement, cliquez sur le bouton « Je me déconnecte » dans le bloc vert en haut à gauche.

L'espace médecins inclut [une déconnexion automatique](#) après une absence d'utilisation de 30 minutes [pour protéger votre compte de toute tentative de piratage](#).



## Sécurité légale des données

### Adresse email sécurisée

**La loi fédérale sur la protection des données (LPD) oblige les médecins à utiliser un système de sécurisation et de cryptage pour tous les échanges de données avec les patients et les partenaires du réseau de soins.**

L'objectif est de garantir le secret professionnel et respecter la loi sur la protection des données.

Nous vous recommandons les emails sécurisés de la société HIN, fondée en 1996 sous l'impulsion de la Fédération des médecins suisses (FMH) et de la Caisse des Médecins pour répondre aux exigences légales; HIN est le système le plus utilisé en Suisse et compte plus de 25'000 professionnels de la santé et 1'000 institutions en Suisse.

Plus d'information sur [www.hin.ch/fr](http://www.hin.ch/fr)

Si vous n'utilisez pas d'adresse email sécurisée, la Clinique de La Source décline toute responsabilité en cas de piratage.

---

## Deux types de compte

---

### Compte personnel pour les médecins

Tout médecin indépendant au bénéfice d'un titre postgrade fédéral de médecin spécialiste (ou d'une reconnaissance MEBEKO du diplôme étranger de médecin spécialiste avec autorisation cantonale de pratiquer la médecine) peut faire une demande de création de compte personnel sur l'Espace médecins.

**L'utilisation du compte personnel du médecin engage sa responsabilité.**

### Compte de groupe pour les assistantes et secrétaires médicales

**Les assistantes et secrétaires médicales du cabinet médical ne peuvent pas utiliser le même compte que celui du médecin pour des raisons de sécurité et de traçabilité.** Ainsi, une demande de création de compte de groupe pour toutes les assistantes et secrétaires du cabinet médical est nécessaire en plus du compte personnel du médecin.

Les assistantes et secrétaires médicales d'un cabinet médical peuvent obtenir un compte de groupe sur demande d'un des médecins du cabinet médical lors de la demande de création de compte-s. Plusieurs connexions simultanées au même compte sont possibles.

**Les médecins du cabinet médical sont responsables de toute action effectuée via le compte de groupe.**

---

## Signature électronique

---

Le médecin peut autoriser ses assistantes et secrétaires médicales à utiliser sa signature électronique dans le cadre d'envoi d'ordonnances, de demandes de réservation ou autres formulaires via l'Espace médecins.

Tout document comportant la signature électronique du médecin qui est envoyé par le compte de groupe de son cabinet via la plateforme « Espace médecins » peut dès lors être considéré comme juridiquement valable par la Clinique de La Source et engager la responsabilité du médecin prescripteur.



## Responsabilités des médecins

---

### Création de comptes

En créant son **compte personnel médecin**, le médecin reconnaît être seul responsable d'une éventuelle violation du secret médical ou d'une violation de la loi sur la protection des données, en particulier s'il prête son téléphone ou ne protège pas son mot de passe.

En créant un **compte de groupe pour les assistantes et secrétaires médicales du cabinet médical**, les médecins du cabinet reconnaissent être responsables d'une éventuelle violation du secret médical ou d'une violation de la loi sur la protection des données.

---

### Accès aux données des patients par les assistantes et secrétaires médicales

Si l'un des médecins du cabinet médical a demandé un accès pour les assistantes et secrétaires du cabinet médical, ces dernières pourront potentiellement accéder aux données des patients de l'ensemble des médecins du cabinet médical, et, dans le cas du dossier patient informatisé, à l'ensemble des informations patients de la Clinique de La Source (voir encadré ci-contre).

Les médecins qui partagent le cabinet engagent leur responsabilité en cas d'utilisation abusive des accès par leurs assistantes et secrétaires médicales.

---

## En cas de litige au sein du cabinet

---

En cas de litige avec un membre du cabinet médical qui utilise le compte de groupe, les médecins du cabinet médical doivent immédiatement faire une demande de modification du mot de passe au Service de support informatique de la Clinique de La Source (voir section « Contact » page 17).

## DOSSIER PATIENT INFORMATISÉ

**Le Dossier patient informatisé donne accès à tous les dossiers patients de la Clinique** et non pas uniquement aux dossiers patients du cabinet médical.

**Il est important de noter qu'un accès illégitime\* est détecté** soit par un contrôle des accès en bris de glace par un audit interne ou externe, soit par l'annonce spontanée d'un médecin, soit par l'annonce d'un patient suite à sa demande d'accès à son propre dossier.

Tout accès illégitime à un dossier patient de la part d'un médecin relève de la **responsabilité dudit médecin**.

Tout accès illégitime de la part des assistantes et secrétaires relève de la **responsabilité de chaque médecin du cabinet médical**.

*\*Par accès illégitime on entend tout accès par un médecin, une assistante ou secrétaire médicale à un dossier patient d'un patient qui n'est pas patient du cabinet ou qui ne requiert pas une prise en charge par un des médecins du cabinet.*



## Transmission des données patients

Nous vous demandons de bien vouloir saisir de manière informatique les formulaires que vous nous transmettez.

En effet, la **saisie informatique** permet une meilleure lisibilité des informations et réduit ainsi le risque de transmission de données erronées.

Nous vous remercions également de bien vouloir **remplir les champs obligatoires** qui correspondent aux informations minimales nécessaires **pour assurer la sécurité de vos patients** (notamment en matière d'identitovigilance).



# Questions fréquentes



---

## Je n'arrive pas à accéder à mon compte, comment puis-je trouver de l'aide ?

---

Vous pouvez envoyer une demande de support via le formulaire «Vous rencontrez un problème sur le site?» que vous trouverez dans la rubrique «Besoin d'aide»; une réponse vous sera rendue dans un délai maximum de 2 jours ouvrables.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter notre Service de support informatique par téléphone au 021 641 30 00 du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00.

---

## Je n'ai pas accès à une application métier et souhaite demander un accès.

---

En tant que médecin, vous pouvez sélectionner les applications métiers auxquelles vous souhaitez accéder lors de votre demande de création de compte personnel.

Si vous avez déjà un compte personnel, connectez-vous et faites une demande d'accès aux applications métiers via la page «Mon compte» située dans le bloc vert en haut à gauche.

En tant qu'assistante ou secrétaire médicale, votre compte de groupe ne vous permet pas de faire une demande d'accès à une application métier. Seul un médecin de votre cabinet avec un compte personnel peut en faire la demande pour vous, via la page «Mon compte».

---

## Ma connexion s'est arrêtée, pourquoi ?

---

L'Espace médecins vous déconnecte automatiquement sans utilisation du site pendant plus de 30 minutes. Cela contribue à garantir la protection de vos données et de celles de vos patients.

---

## **Je partage un cabinet avec un autre médecin, et nous avons trois assistantes médicales, comment cela fonctionne-t-il ?**

---

Chaque médecin peut disposer d'un compte personnel.

Un compte de groupe de cabinet, commun à vos trois assistantes, peut être créé. Vos assistantes peuvent se connecter simultanément à l'Espace médecins. Lors d'envoi de documents ou de formulaires, il est obligatoire d'indiquer le nom du médecin traitant, pour des raisons de traçabilité et de responsabilité.

---

## **Pourquoi mon assistante médicale a-t-elle un appareil d'authentification alors que moi non ?**

---

Il existe deux modes d'authentification en fonction du type de compte.

- **Compte personnel «médecin»:** Les médecins, amenés à se déplacer dans l'exercice de leur fonction et à se connecter en dehors des horaires de cabinet, ont un mode d'authentification via leur téléphone mobile.
- **Compte de groupe «cabinet»:** Les secrétaires et assistantes médicales ont un appareil d'authentification qui reste sur le bureau. Un seul appareil est fourni pour l'ensemble du personnel. Plusieurs connexions simultanées sont autorisées pour les comptes de groupe.

---

## **Ma secrétaire utilise le compte du cabinet pour consulter le dossier patient de sa voisine, non patiente du cabinet. Que se passe-t-il ?**

---

Vous êtes tenu responsable de tout agissement illégitime de votre secrétaire.





## Contact

### Une question ?

Contactez le Secrétariat médical de la Clinique par email à [secretariat.medical@lasource.ch](mailto:secretariat.medical@lasource.ch) ou par téléphone au 021 641 32 32 du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00.

### Un problème technique ?

Contactez le Service de support informatique par email à [support@lasource.ch](mailto:support@lasource.ch)

En cas d'urgence, appelez le 021 641 30 00 du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00.

# La Source

| Clinique | Ecole |

## Propriété d'une fondation à but non lucratif.

### Principales spécialités médicales

- Anesthésiologie
- Cardiologie interventionnelle
- Chirurgie orthopédique et traumatologie
- Chirurgie plastique, reconstructive et esthétique
- Chirurgie robotique
- Chirurgie viscérale et thoracique
- Gastro-entérologie
- Gynécologie & obstétrique
- Médecine intensive
- Médecine interne et générale
- Médecine nucléaire
- Neurochirurgie
- Neurologie
- Oncologie médicale et chirurgicale
- Pneumologie
- Radiologie diagnostique et interventionnelle
- Radio-oncologie / radiothérapie
- Rhumatologie interventionnelle
- Urologie

### Centres et prestations

- Centre ambulatoire pluridisciplinaire
- Centre de cardiologie interventionnelle
- Centre de chirurgie robotique La Source
- Diabétologie
- Service diététique
- Centre digestif
- Centre d'imagerie du sein
- Laboratoires d'analyses médicales 24h/24
- Maternité
- Centre médico-chirurgical de l'obésité
- Physiothérapie
- Présence d'un médecin spécialiste en anesthésiologie 24h/24
- Centre de la prostate
- Institut de radiologie
- Centre de radio-oncologie
- Réseau du sein Lausanne
- Soins à domicile
- Unité de soins intensifs certifiée SSMI
- Urgences 7j/7 – Centre médical de La Source

Avenue Vinet 30  
1004 Lausanne - Suisse

Tél. +41 21 641 33 33  
Fax +41 21 641 33 66

[www.lasource.ch](http://www.lasource.ch)  
[clinique@lasource.ch](mailto:clinique@lasource.ch)